

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20090326-0000002588-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/03/2009

Réception par le Prefet : 27/03/2009

Publication : 03/04/2009



Conseil Général
Haut-Rhin

Communication
au Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-2-1-2

Séance du jeudi 26 mars 2009

**COMMANDE PUBLIQUE
DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT POUR LES MARCHES
PASSES SANS FORMALITES PREALABLES**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil Général n° E7 – 2008 du 20 mars 2008,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

- Prend acte de la communication par le Président du Conseil Général, de son exercice de la délégation accordée par l'Assemblée départementale, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour la période du 1^{er} novembre 2007 au 31 octobre 2008.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions